



Prestataire de service dans la beaute

Par Dinou13

Bonjour,

Je souhaiterai connaître mes droits en tant que prestataire de service.

Une cliente me reserve en mars et m'annule 15 jours avant son mariage. Ai-je le droit de lui demander la totalité du contrat ? Merci

Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend de ce que vous avez écrit dans le contrat (qui peut prendre la forme d'un devis ou de conditions de vente), et de si la cliente a versé des "arrhes" (par défaut) ou un "acompte" (si la nature de la somme n'est pas précisée, ce sont des arrhes).